

Avis voté en plénière du 12 octobre 2011

La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement

Déclaration du groupe de la CGT

Parce que la CGT tire les enseignements de la crise de la financiarisation, de la course au profit, de l'abandon des socles de production et de la maîtrise des process industriels, notre organisation est favorable à une autre conception de la compétitivité.

Réduire son approche à une baisse des coûts et singulièrement du prix de la force du travail est inefficace et mortifère à terme pour les entreprises et les communautés de travail qu'elles constituent.

Plus généralement, la CGT pense impératif de cesser la fuite en avant dans les politiques d'austérité qui mettent à genoux les États et annihilent tout espoir de +croissance future.

La qualité des auditions, conjuguée à l'ouverture sur une approche globale de la compétitivité ont libéré la recherche constructive de préconisations.

La CGT approuve dans leur globalité les axes principaux des propositions. Nous n'en retenons ici que trois.

D'abord, celui d'un État stratège et développeur, avec une vision et des investissements à long terme, la mise en place d'une politique industrielle par la puissance publique.

Mais l'enjeu de la compétitivité française est aussi européen. Ainsi, la CGT partage la critique vis-à-vis de la politique européenne du dogme de la concurrence, qui interdit les soutiens publics nationaux aux prototypes industriels. Une réorientation de la politique européenne en faveur de l'industrie, de la recherche, de l'innovation et de l'emploi s'impose.

Ensuite, la place du social, comme levier de la compétitivité : considérer le social comme un coût pour l'entreprise conduit à faire l'impasse sur son apport en termes de ressources, de la préservation de la santé des travailleurs, aux qualifications déployées. C'est aussi faire l'impasse sur la cohésion sociale.

La comparaison avec l'Allemagne montre qu'un haut niveau de salaire ne freine pas la compétitivité. L'industrie manufacturière y est plus compétitive qu'en France avec des salaires plus élevés. Par ailleurs, la productivité horaire reste élevée en France.

Concernant les prélèvements sociaux, on ne peut appréhender leur niveau sans le lier à la nécessité d'un haut niveau de protection sociale comme le réaffirme l'avis.

La TVA sociale a fait l'objet de débats et nous partageons les critiques de l'avis, concernant l'impact négatif sur la consommation des ménages, les ressorts de la croissance et le développement des inégalités sociales.

Pour autant, on peut diminuer les coûts des entreprises.

Les entreprises françaises non financières versent 156 milliards d'euros en cotisations sociales contre 308,8 milliards d'intérêts et de dividendes.

La France est au premier rang européen pour le montant des dividendes. Il semble donc judicieux de s'intéresser au coût du capital.

Ainsi, la CGT soutient les pistes qui facilitent le financement et la diminution de son coût pour les entreprises notamment des PME et des TPE. La CGT est pour la poursuite de la réflexion sur les moyens de responsabiliser les actionnaires. Elle préconise aussi une politique monétaire sélective pour inciter les banques à financer en priorité les entreprises qui investissent et créent de l'emploi.

Sensibles aux inégalités fiscales percutant les entreprises qui maintiennent l'emploi, nous sommes favorables à une modulation des cotisations sociales en fonction du rapport masse salariale/valeur ajoutée, comme le pointe l'avis.

Il conviendrait de supprimer certains dispositifs dérogatoires, de conditionner une modulation de l'impôt sur les sociétés aux efforts d'investissement à long terme, de recherche, d'innovation et d'emploi.

Enfin, comme l'indique l'avis, le partage de la valeur ajoutée souffre de deux insuffisances notables : l'avis semble confondre la valeur ajoutée et les bénéfices, or ces derniers ne représentent qu'une fraction de la valeur ajoutée ; ensuite cantonner une autre répartition des richesses à une généralisation de la participation et de l'intéressement des salariés n'est pas acceptable. C'est faire l'impasse sur la place du travail par rapport au capital !

Les chiffres démontrent que le partage de la valeur ajoutée a bougé au détriment du travail. La CGT pense qu'un rééquilibrage en faveur du travail permettrait de renforcer la mobilisation des compétences, leur pérennité dans les entreprises, de revaloriser les activités économiques de production et de service plutôt que les activités financières.

Reconnaître à leur juste prix et non pas au prix le plus juste les qualifications, participe aussi à s'inscrire dans une compétitivité durable.

Le groupe de la CGT a voté l'avis.